



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20220414DEL20

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait réaliser et de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service public.

La Métropole de Lyon qui a en charge la gestion de ce service a présenté son rapport annuel le 13 décembre 2021 au Conseil de la Métropole avant mise à disposition du public dans chacune des mairies concernées après sa présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport réaffirme la priorité de la collectivité à réduire à la source les déchets et à améliorer les performances du tri à travers le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en 2018. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de février 2020 réaffirme ces objectifs de réduction des déchets (comme la lutte contre le gaspillage alimentaire).

La collecte des déchets ménagers et assimilés en 2020 sur l'ensemble de l'agglomération et sur Bron :

Ce service a concerné 1 398 392 habitants (+ 13 000 habitants par rapport à 2019) et a collecté en 2020, 403 936 tonnes d'ordures ménagères ainsi réparties :

- ordures ménagères : 310 378 tonnes en porte à porte, soit 222 kilos par habitant par an,
- collecte sélective : 61 031 tonnes en porte à porte, soit 43,6 kilos par habitant par an,
- verre : 32 527 tonnes en apport volontaire, soit 23,3 kilos par habitant par an.

Il est à noter une diminution (- 2,8 %) de la quantité des déchets ménagers (dont les ordures ménagères), à mettre en regard de la poursuite de l'évolution démographique mais aussi de la crise sanitaire. Depuis 2010, à périmètre constant, les déchets ménagers et assimilés (en kilos par habitant) ont diminué de 9,1 % permettant de se rapprocher de l'objectif légal de réduction pour 2020 : - 10 % (fixé par la loi de transition énergétique de 2015).

Le tonnage de verre collecté poursuit son augmentation (+ 3,2 % : 31 504 tonnes en 2019) démontrant ces dernières années une nette amélioration du geste de tri (+ 33 % depuis 2010).

Au-delà de ce constat chiffré, et malgré la crise sanitaire de 2020, la Métropole a poursuivi :

- son travail de sensibilisation de la population : en complément des actions récurrentes et annuelles : lutte contre le gaspillage alimentaire et évitement du bio-déchets par le compostage individuel ou de quartier (374 sites), la promotion de la seconde vie des déchets par les donneries (264 tonnes récoltées), les visites de centre de tri, les événements auprès du public, la cartographie/annuaire des professionnels de l'économie circulaire,
- ses objectifs d'amélioration du tri des déchets : avec le lancement au 1er janvier 2020 de l'extension et la simplification des consignes de tri (permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets),
- l'année 2020 a vu la mise en place d'une expérimentation de tri et de valorisation sur les marchés forains de 10 communes (concernant les fruits, légumes, fleurs, les cagettes bois et les cartons). Sur Bron l'expérimentation s'est faite en 2021 place de la Liberté.

Elle s'est aussi fixée les objectifs d'optimisation suivants pour la période 2018-2025 :

- augmenter la collecte des emballages et papiers en collecte sélective de 10 500 tonnes soit 6 kg/an/hab,
- diminuer les erreurs de tri et parallèlement le taux de refus des déchets en centre de tri à travers un plan d'action,

- augmenter de 3 000 tonnes la collecte du verre.

Enfin, parmi ces déchets ménagers et assimilés, 61,2 % sont valorisés énergétiquement, 31,5 % font l'objet d'une valorisation matière et seuls 7,3 % sont stockés.

Concernant Bron, les tonnages collectés pour l'année 2020 sont de :

- 9 070 tonnes d'ordures ménagères soit une légère augmentation par rapport à 2019 de 0,4 % mais une diminution régulière depuis 2017 (9 505 tonnes en 2017 – 9 267 tonnes en 2018 – 9 032 tonnes en 2019) ;
- 1 595 tonnes de déchets recyclables soit une hausse par rapport à 2019 de près de 6 % due certainement à un report lié à la diversification des déchets à jeter dans le bac vert. En début d'année 2020, on note aussi le début des opérations de changement de la capacité des bacs des particuliers (120 litres par des 180 litres) afin de trier mieux et plus pour les années futures ;
- 604 tonnes de verre soit une baisse par rapport à 2019 de 5 % (bien que la moyenne sur Bron soit aux alentours de 600 tonnes). Sur la Ville sont répartis environ 89 silos à verre.

Les déchetteries et les différents dispositifs de collecte :

19 déchetteries sont réparties sur l'agglomération. L'année 2020 montre une baisse de la fréquentation (- 17 % par rapport à 2019) liée bien entendu à la crise sanitaire (fermeture des installations pendant le confinement).

En ce qui concerne plus spécifiquement la déchetterie de Bron-Décines, 8 333 tonnes de déchets ont été apportées, en majorité des gravats, des végétaux et des encombrants.

Plus globalement, la Métropole poursuit ses efforts afin d'améliorer le geste de tri dans les déchetteries avec la valorisation des encombrants (augmentation du nombre de donneries, mise en place des déchetteries mobiles à Lyon) mais aussi en-dehors des déchetteries avec la collecte des sapins (1 073 sapins apportés par les Brondillants dans les points de collecte de la Ville en 2020 – *nota 1 505 en 2022*), la collecte des déchets électriques et électroniques (D3E) (4,1 tonnes apportées sur les différentes places de la commune).

Pour le devenir des déchets en déchetterie c'est ainsi 75 % des déchets valorisés en matière mais 24 % sont stockés.

Malgré les services de collecte par bacs et les déchetteries, de nombreux dépôts sauvages continuent de se retrouver dans l'espace public. En 2020, c'est 6 996 tonnes de dépôts sauvages qui ont été enlevées par les services de la Métropole (dont 276 tonnes à Bron). La Ville par le biais de son équipe Proximité a également récupéré de son côté 37 tonnes d'encombrants laissées sur le territoire brondillant.

Le rapport annuel de la Métropole de Lyon est mis à la disposition du public et il est consultable à la Direction des Services Techniques ainsi que sur le site www.grandlyon.com

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2020 sur le service public d'élimination des déchets.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le



ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL20-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD